

L'ALOSIEN

QUE DE NAOU

BULLETIN MUNICIPAL D'ALOS

N° 6 - JANVIER 2020



Mairie d'ALOS

☎ 05 61 66 45 60

e-mail : commune.alos@orange.fr

Directeur de Publication : Alain TORTET

Rédaction et mise en page : Brigitte DURAN - Adeline MAUDUIT

Evelyne PAILLAS – Martine TAJAN

LE MOT DU MAIRE

Le temps passe et les années filent.

Les 15 et 22 Mars 2020, se tiendront les Elections Municipales.

Ce temps fort, de la vie démocratique, est le moment privilégié pour décider de l'avenir de notre Commune.

La fin de notre mandat approchant, un bilan de ces six années dévouées à la Commune va vous être présenté dans ce Bulletin Municipal.

Les investissements réalisés pèsent lourd sur un budget communal. Les dotations et les subventions venant conforter l'équilibre financier, laissent à la Commune une part d'autofinancement acceptable. Aujourd'hui, et d'après les annonces de l'Etat, ces dotations risquent d'être figées, voire en diminution.

Je souhaiterais remercier, au travers de cet édito, toutes les Associations qui œuvrent sur notre Commune pour animer et dynamiser notre village. Chacune d'entre elles, au travers de ce Bulletin Municipal, nous ferons part de leur bilan. Je les remercie.

En 2019, nous lançons les travaux qui seront réalisés en 2020, ceci afin de faire les « Demandes de Subventions » qui doivent être déposées au 31 Décembre 2019, au plus tard. Cela concerne :

- la dénomination et numérotage des voies de la Commune
- La création d'un columbarium et jardin du souvenir
- Reprise de voirie route de la Lauzère et de la Coumanie

Un petit mot sur l'économie agricole et pastorale dans nos vallées qui, aujourd'hui, est mise à mal par la présence des grands prédateurs : l'ours, aujourd'hui, et le loup qui commence à faire son entrée dans le territoire.

Chaque année, le nombre de bêtes tuées est en augmentation constante. La cohabitation n'étant plus possible, les estives seront désertées car les bergers ne prendront plus le risque d'amener leurs bêtes en alpage. Cela peut avoir un impact sur les petits villages de montagne qui se désertifieront. En effet, pour se nourrir, ces prédateurs n'hésitent pas à franchir les limites de la lisière.

Rappelons que la présence de nos agriculteurs/éleveurs est indispensable, au maintien de la vie active dans les villages, et à la conservation des espaces naturels.

Je remercie les Elus Municipaux qui se sont investis, sans compter, au détriment des projets personnels et familiaux.

Au nom du Conseil Municipal, je vous présente pour 2020, mes meilleurs vœux et vous souhaite une année remplie de bonheur, santé et réussite dans tous vos projets.

ASSOCIATION TOUTIS PER ALOS (TPPA)

Bonjour à Toutis,

Déjà plus d'un an d'existence et l'Association TouTis Per Alos est devenue un acteur de la vie Alosienne.

Mais que serions-nous sans vous, sans votre générosité, sans votre soutien et enfin sans votre participation à nos animations au village comme à la Rivière ?

Nous vous en sommes reconnaissants, sans oublier la Municipalité qui est notre partenaire indispensable dans la réalisation des objectifs de TPPA. Ainsi, nous avons conclu, avec la Mairie, une première « Convention » aux termes de laquelle sont définies les Conditions Générales de réalisation du portail de l'église. Chacun de vous a pu admirer son résultat. Il y en aura d'autres, au fur et à mesure du temps, soyez en sûr !

En attendant, nous restons sur la lancée des animations. Nous commençons la saison le 11/04/2020 (à partir de 14h30), par le LOTO avec buvette et gâteaux, qui se tiendra à la salle communale. Nous vous invitons à en prendre connaissance, sur le Bulletin n° 3 de TPPA.

Nous espérons vous voir nombreux. Pensez, aussi, à rassembler tout ce qui pourrait être vendu lors du vide grenier auquel nous souhaitons participer l'été prochain, dans le cadre d'Autrefois le Couserans.

Nous comptons sur vous et vous attendons nombreux, à nos côtés.

Nous adressons, à tous les Alosiens, une très bonne année 2020.

La Présidente de TPPA
Sylvie MARTRES

PS. : Notre Association "TouTis Per Alos" a maintenant un site internet
Vous pouvez le consulter : www.toutisperalos.blogspot.com



COMITE DES FETES

L'année 2019 se termine particulièrement bien pour le Comité des Fêtes.

Cet été, il y a eu trois jours de fête avec, au programme, une excellente Mounjetade suivie d'une soirée animée par un D.J.

Les citoyens étaient au rendez-vous pour ces festivités du 15 Août.

Une belle partie de pétanque s'est déroulée à La Rivière, sous un beau soleil.

Enfin, une soirée pour clôturer la fête avec, au programme, un tirage au sort d'une tombola.

Une réjouissance habituelle qui s'est déroulée dans la bonne entente et aux retrouvailles sous un chapiteau.

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous en Août 2020 pour de nouvelles festivités à ALOS.

Si vous souhaitez rejoindre notre Comité des Fêtes, donner un peu de votre temps et de votre énergie, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Tous les Membres du Comité des Fêtes remercient les bénévoles, pour leur implication lors de la fête d'ALOS, afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions. Sans vous, rien ne serait possible.

MERCI et rendez-vous pris dès le 14 Août 2020 pour recommencer nos trois jours de fête.



LES MEMBRES ET BENEVOLES DU COMITE DES FÊTES

A.C.C.A D'ALOS

Pour cette année 2019, il n'y a pas eu de grands changements dans l'ACCA d'ALOS.

La nouvelle saison de chasse a débuté, dès le mois d'Août, par les travaux de nettoyage et débroussaillage (chemin des piqueurs, pistes forestières).

Pour cette saison, il nous a été attribué 4 bracelets pour l'isard. Pour les galliformes de haute-montagne, nous pouvons prélever 2 perdreaux gris pour la saison.

La chasse au grand tétras, d'abord autorisée dès l'ouverture, a été interdite par la suite.

Pour le chevreuil, nous avons eu 28 bracelets. Pour ce qu'il en est de la bête noire (le sanglier), nous réalisons une bonne saison avec, déjà, 34 mammifères prélevés.

La saison 2019-2020 s'achève bientôt (mi-Février), et les forêts de notre commune ainsi que celle de Sentenac-d'Oust, vont retrouver calme les mercredis et fins de semaine.

Le Président,
Armand MOLE



MAISON DE LA CHASSE A « La Rivière »

NOTRE MANDAT

Dès notre arrivée à la tête de la Municipalité, nous avons dû remédier au remplacement de l'Employé Communal. Deux embauches successives ont été réalisées en « Contrat Aidé ». En Mars 2018, nous avons créé un emploi en CDI. Monsieur Brice DE BERRANGER est, désormais, le titulaire de ce poste.

Peu après, de violents orages ont causé d'importants dégâts. Une partie des pistes forestières ont été dégradées sévèrement. Un pont a été endommagé et la toiture de la cabane de La Serre emportée par les vents violents.

En 2016, nous avons dû pourvoir au remplacement de notre Secrétaire, pivot essentiel dans la gestion de la Commune. Madame Sandrine FAVARD-TRAYON a été mutée à ce poste.

Nous avons, également, dû affronter la démission de deux Adjointes et de deux Conseillers Municipaux. Cette situation nous a conduits à procéder à des élections complémentaires en 2017.

Nous avons pu continuer notre mission grâce à la solidarité qui règne entre les Conseillers Municipaux. Les quatre nouveaux Conseillers, qui ont rejoint l'équipe existante, se sont très vite adaptés pour mener à bien nos projets. Nous les en remercions sincèrement.

DETAIL DES TRAVAUX – ACHATS

- ✚ Suite aux recommandations de la Police des Eaux, des sondages ont été effectués au pont de La Rivière pour contrôler l'enclage de ce dernier
- ✚ Réhabilitation de deux appartements, au presbytère, qui sont loués
- ✚ Ravalement des façades du presbytère
- ✚ Aménagement des emplacements poubelles
- ✚ Réfection et amélioration de la voirie (investissement de 20 000 à 30 000 € par an)
- ✚ Relevage de 31 tombes aux cimetières
- ✚ Acquisition du garage et du terrain à la sortie du village (direction SEIX)
- ✚ Réhabilitation de l'alimentation électrique des cloches de l'église
- ✚ Remplacement des garde-corps sur trois ponts, pour mise aux normes
- ✚ Remplacement de la porte de la Mairie
- ✚ Changement du matériel informatique
- ✚ Mise aux normes « accessibilité » pour personnes à mobilité réduite
- ✚ Entretien des routes forestières
- ✚ Tranche 1 « Adressage, Audit et Conseils » achevée
Tranche 2 « Dénomination et Numérotage des Voies de la Commune » programmée pour 2020

- ✚ Aménagement des berges à La Rivière, au bord du ruisseau, en cours. Fin de ces travaux prévue en 2020
- ✚ Achat d'un véhicule
- ✚ Achat d'outillage et vêtements de sécurité pour l'Employé Communal

Les subventions devant être demandées, au plus tard, le 31 Décembre 2019, les travaux suivants ont été retenus et programmés pour 2020

- ✚ Pour l'adressage, achat des plaques, numéros de rues et panneaux directionnels
- ✚ Réhabilitation de l'ancien appartement de l'Instituteur et du garage prévue pour le début de l'année 2020
- ✚ Remise en état du métier à ferrer à La Rivière (toiture, bardage, maçonnerie)
- ✚ Création d'un columbarium et d'un « Jardin du Souvenir » (remise en état de la croix offerte par la Société *ELABOR*)
- ✚ Reprise de la voirie Route de La Lauzère et de La Coumanie
- ✚ En six ans, plus de 465 000 € ont été investis, financés par 82 000 € d'emprunts, 165 000 € de subventions, 12 000 € de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et le reste, en autofinancement.
L'emprunt est couvert par le versement mensuel des loyers, des deux appartements, loués au presbytère.



Après une bataille que je mène depuis trois ans, la confirmation est enfin arrivée depuis quelques jours. Les arbres situés au niveau de la Centrale Electrique vont être coupés. Cela permettra une meilleure visibilité des véhicules arrivant, rapidement, dans ce virage.

En 2017, nous avons fait appel aux services d'une Archiviste pour trier et classer les documents ne devant plus être conservés. Suite à ce tri et à leur destruction, nous avons obtenu un gain de place important dans nos locaux.
Une nouvelle classification et numérotation des documents nous apporte un gain de temps et un confort appréciable dans nos recherches.

Le Trésor Public nous a demandé de reprendre la comptabilité sur le compte « Actif » de la Commune. En effet, Madame la Trésorière a constaté que le remboursement de la T.V.A., sur des travaux effectués antérieurement à notre mandat, n'avaient pas été sollicités. Elle nous a demandé d'y remédier. Cette régularisation a permis, à la Commune, de récupérer environ 15 000 €.

Nous avons renégocié tous les contrats commerciaux (assurance, téléphone et photocopieur) afin de réduire nos frais généraux. Nous réalisons un gain avoisinant les 3 000 € par an.

Au 1^{er} Janvier 2017, nous avons géré la mise en place de la Nouvelle Communauté de Communes Couserans Pyrénées (C.C.C.P.).

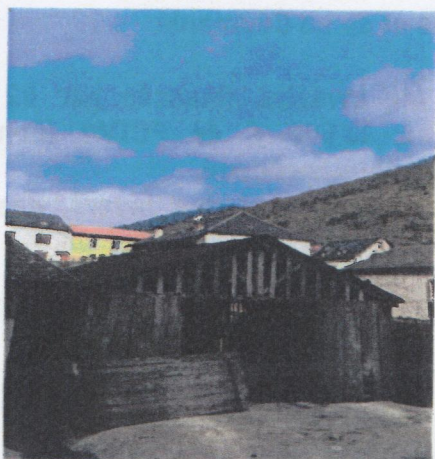
La compétence de « La Voirie », qui était détenue par Val Couserans, nous a été restituée avec une compensation financière. Les différentes taxes, pour l'ensemble des 94 Communes adhérentes, ont été uniformisées.

En 2016, la Préfecture nous a imposé la dissolution du Syndicat « ARP et COUBLA », afin que ce dernier soit repris par la C.C.C.P., malgré les contestations du Conseil Syndical et de l'O.N.F.

En 2018, la Préfecture est revenue sur sa décision et nous a demandé de reconstituer ce Syndicat, car la C.C.C.P. ne souhaitait plus en assurer la gestion.

Avant la fin de l'année 2019, toutes les Communes qui détenaient des « parts » avant cette dissolution, seront amenées à délibérer pour y adhérer à nouveau. Un Conseil d'Administration se tiendra en Janvier 2020, pour relancer ce Syndicat Forestier.

En Février 2019, a eu lieu le recensement de la population. L'I.N.S.E.E. nous a communiqué les résultats. Nous comptabilisons 117 habitants.



Métier à Ferrer



Arbres prochainement coupés



Réhabilitation appartement instituteur

MARIAGE

Le 24 Août 2019

Poppéa DE RAIMONDI et Christophe DE BATZ DE TRENQUELLEON

BIENVENUE

Kévin ANCELIN	Village
Famille CAZORLA	La Soulane
Sarah CHESNE	Village
Mathieu GEORGES	La Lauzère

AU REVOIR

Marinette CRESPO	15 Janvier
Christine DE RAYMOND CAHUZAC	24 Mai
Marie-Jeanne PAILLAS	28 Mai
Jean-Louis SAHUQUET	18 Juillet
Pierre DUPUY	10 Octobre
Thérèse LAMARY	22 Octobre
Elise PAGES	14 Décembre
Abel FOUNEAU	17 Décembre

AVIS DE NAISSANCE

Le 7 Septembre 2019

Slimambdi SALIM-MBIROU

ANIMATIONS 2019

✚ T.T.P.A.

Une première manifestation, le 7 Juillet 2019, a réuni un grand nombre de participants. Un orchestre a animé cette journée festive qui a rencontré un très vif succès.

✚ FETE DU 15 AOUT

Trois jours de fête qui ont permis de rassembler tous les Alosiens et Alosiennes à La Rivière et au Village. La mounjetade a été servie sous un grand chapiteau, prêté par la Commune de Sentenac, et a réunie 120 personnes. Le concours de pétanque a, lui aussi, attiré un grand public et s'est déroulé dans une sympathique ambiance.

✚ AOUT - RITES

Deux groupes folkloriques, très dynamiques, aux costumes colorés, nous ont transportés dans leurs pays respectifs, sur des rythmes endiablés. C'est avec un grand plaisir que nous accueillons, chaque année, ces danseurs qui nous permettent de découvrir leurs contrées, que nous visitons avec enthousiasme. Quelques heures d'un voyage inoubliable, au travers de chants et de danses. Cela reste, toujours, un vrai dépaysement pour les spectateurs.

✚ DECEMBRE

Le repas de Noël a eu lieu le 14 Décembre. Cette année, notre cuisinier habituel Serge, étant en convalescence, nous avons fait appel au Traiteur « La Maison DUMAS » pour ce déjeuner.

Nous remercions chaleureusement Serge pour son investissement de ces dernières années et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

De nombreux Alosiens étaient présents pour ce moment convivial annuel.

Remerciement, également, à notre DJ - Jean-Claude LASSERRE, qui répond toujours présent pour animer ce repas. Quelques chants sont entonnés par les convives. Les aînés reçoivent, en cadeau, le colis de Noël.



AVERTISSEMENT

Nous constatons que des déversements sauvages se produisent sur notre Commune. Qu'il s'agisse de végétaux ou autres produits, nous remarquons que ces incivilités augmentent. Nous vous rappelons qu'il existe une déchetterie à Saint-Girons. Celle-ci récupère tous les végétaux, les appareils ménagers, les produits nocifs ainsi que les emballages.

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits depuis la Loi du 15 Juillet 1975 et que le Maire dispose de son pouvoir de Police général.

Exemple de peines encourues pour les indisciplinés

Pour le dépôt de déchets en forêt par un particulier, sur un terrain public ou privé, il est fait application de l'article 161-1 du Code forestier et 635-8 du Code pénal. Il est encouru une amende de 5e classe pouvant aller jusqu'à 1.500 €, des peines complémentaires telles que la confiscation du véhicule et la suspension du permis de conduire, ainsi que les dommages et intérêts pour le préjudice subi.

PROTEGEONS ET RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT

TRANSMETTONS, AUX GENERATIONS FUTURES, UNE PLANETE PROPRE

NE DEVERSONS PAS NOS DECHETS CHEZ LES AUTRES

TRI DES DECHETS AU CIMETIERE

Deux affiches pour le « COMPOSTAGE » et le « TRI DES DECHETS » expliquent comment effectuer la sélection des végétaux et des plastiques.

Nous vous demandons de bien vouloir suivre ces consignes. Ces gestes simples permettent de privilégier notre environnement. Bien faire le tri a pour objectif de pouvoir réutiliser des plastiques pour en faire des produits recyclés et les végétaux deviendront un bon compost.

Ce compost est mis à la disposition des habitants. Les personnes intéressées devront se faire connaître à la Mairie.

Le prélèvement devra être exécuté dans les conditions fixées par Mr le Maire.

TRAVAUX A VENIR POUR 2020

✚ « AU VILLAGE »

Les travaux de réhabilitation de l'ancien appartement de l'Instituteur ainsi que du garage débutent dès Janvier.

Coupe d'arbres, situés sur le terrain, appartenant à la Commune, à la sortie du village, direction SEIX. La coupe a déjà débuté.



✚ « LA RIVIERE »

Remise en état de l'ancien métier à ferrer les vaches.

Suite à l'aménagement des berges, deux platanes mûriers stériles vont être plantés sur l'espace aménagé au bord du ruisseau. Une table/banc et un banc supplémentaire vont être installés pour permettre aux habitants et aux visiteurs de faire une pause agréable.

✚ « LA COMMUNE »

Les travaux de reprise de voirie sont prévus pour la route de La Lauzère et de La Coumanie.

La première tranche de l'adressage, qui consiste en « audit et conseils », est achevée. La deuxième tranche « dénomination et numérotage des voies de la Commune » est programmée pour 2020.

L'opérateur ORANGE déploie la fibre optique. Les premiers raccordements s'effectueront au cours de cette année.

DATE DES ELECTIONS MUNICIPALES***15 et 22 MARS 2020*****INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES JUSQU'AU*****7 FEVRIER 2020*****CALENDRIER DE LA COLLECTE DES**
ENCOMBRANTS

MOIS	JOURS
MARS	24
MAI	19
JUILLET	07
SEPTEMBRE	22
NOVEMBRE	17

L'inscription est **OBLIGATOIRE**, soit auprès de la Mairie, soit auprès du Service des Déchets de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, le **Vendredi précédent le jour de collecte, avant 12 heures.**

05 61 66 69 66

Les encombrants devront **obligatoirement** être placés, **de façon accessible sur la partie publique, devant l'habitation** de l'usager inscrit et de façon à ne pas gêner la circulation.